

CHENARD AVOCATS

Partenaire-conseil des réseaux

Franchise ☆ Distribution ☆ Concurrence ☆ Techniques contractuelles
☆ Propriété intellectuelle & Nouvelles technologies



Domaines d'expertise

Franchise et Distribution

- ☑ Réseaux de distribution du commerce organisé indépendant (Franchise, Partenariat, Concession, Distribution Sélective, Licence de marque, Commission-affiliation), et du commerce associé (coopératives)
- ☑ Contrats de distribution
- ☑ Négociation commerciale

Concurrence

- ☑ Pratiques anticoncurrentielles
- ☑ Pratiques restrictives de concurrence
- ☑ Concurrence déloyale

Techniques contractuelles

- ☑ Négociation et rédaction de contrats d'affaires dans des secteurs d'activité variés
- ☑ Contentieux générés par la formation, l'exécution ou la fin de ces contrats ou par un contexte qui leur sont liés

Propriété intellectuelle & Nouvelles technologies

- ☑ Propriété intellectuelle : brevets, marques, noms de domaine
- ☑ Droit de l'informatique, IT
- ☑ Données personnelles

Conditions

Facturation des diligences au temps passé, au taux horaire de base de 275,00 € HT.

Communication du temps estimé avant le commencement de notre intervention. A défaut, si l'évaluation n'est pas possible, une fourchette tarifaire est transmise, et des points d'étapes sont régulièrement proposés, pour faciliter le pilotage de votre budget d'honoraires.

Forfaits d'honoraires proposés pour certaines prestations, avec un règlement échelonné au fur et à mesure de leur exécution.

Offres packagées composées de prestations prédéterminées déjà forfaitisées, et consultables sur www.chenardavocats.com à la rubrique "savoir-faire".

Chaque prestation est encadrée par la signature préalable d'une convention d'honoraires.

Des réponses packagées

+ d'infos sur www.chenardavocats.com

Accompagnement au quotidien de la tête de réseau



Elaboration du Document d'Information Précontractuelle (DIP)



Elaboration du Manuel Opérateur (MANOP)



Exemples

Conditions Générales de Vente



Un réseau de franchise de restauration rapide nous consulte car il souhaite créer un site marchand centralisé. Celui-ci permettrait aux consommateurs de commander directement auprès du réseau, tout en étant livrés par le restaurant franchisé le plus proche de chez eux.

Recouvrement de créances affiliés



Un réseau de franchise de lavage automobile nous consulte, car il est confronté à un grave problème d'impayés récurrents de la part de ses franchisés.

Transformation contractuelle



Un réseau de partenariat dans le secteur de la coiffure nous consulte, car il souhaite faire évoluer son contrat pour mieux protéger l'expérience qu'il a acquise et développée avec ses partenaires.

Phase de pilotage



Une équipe de directeurs administratifs et financiers (DAF) à temps partagé nous consultent pour les aider à mener une réflexion sur leur développement commercial.

RGPD



Un réseau de franchise bien établi dans le domaine immobilier nous consulte au sujet du traitement des données personnelles des clients des franchisés, recueillies par ces derniers et transmises au franchiseur par l'intermédiaire d'un logiciel de gestion mis en place dans le réseau.

Médias

- ★ Afterworks bimensuels IREF sur des thématiques réglementaires et métiers, avec les témoignages de dirigeants de réseaux
- ★ Livres blancs
- ★ Vidéos
- ★ Interventions au sein de la Commission Juridique de l'IREF
- ★ Et un débat sur les réseaux sociaux



A partir de 18:30

- ✓ Au Café Rollin
- ✓ Sur [franchise-iref.tv](https://www.franchise-iref.tv)

A propos

Chenard Avocats accompagne les réseaux de franchise et de distribution dans leur **création**, ainsi que la **protection** et la **valorisation** de leurs actifs.

Au-delà de la réactivité et de rigueur, nous privilégions **la créativité des solutions** que nous apportons à nos clients, dans l'atteinte de leurs objectifs.

Dans chacun de nos domaines d'expertise (Droit de la Franchise et de la Distribution, Droit de la Concurrence, Techniques contractuelles, Propriété Intellectuelle et Nouvelles technologies), **nous intervenons en conseil, mais aussi représentons et assistons nos clients devant les juridictions** nationales et communautaires, dans le cadre de procédures contentieuses.

Avocat au Barreau de Paris, Jean-Philippe Chenard a prêté serment en 2000 après une formation universitaire de 3^{ème} cycle en droit privé et en droit de la distribution.

Professionnel aguerri des problématiques juridiques des têtes de réseau, il a forgé son **expertise reconnue au sein de cabinets de premier rang** en conseil et contentieux en droit de la distribution, avant de fonder Chenard Avocats.

Président de la Commission juridique de l'IREF (Fédération des Réseaux Européens de Franchise et Partenariat), Jean-Philippe Chenard **anime une réflexion et nourrit un débat** relatif aux formules contractuelles utiles aux réseaux : il propose également une **perspective** visant à faire émerger des alternatives à la franchise.

Nos partenaires



PFmarketing

N7 Productions



chenardavocats.com

76/78 rue Saint-Lazare

75009 Paris

Me Jean-Philippe Chenard

01 56 79 81 81 / 06 62 80 99 23

jpchenard@chenard-avocat.com

